Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)

hem
Genève
Neuchâtel

1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Orgue, clavecin ou pianoforte comme instrument secondaire (pour les claviéristes, selon leurs compétences)
Code	
Filières, orientations et options	☐ BA OF ARTS EN MUSIQUE ☐ BA OF ARTS EN MUSIQUE ET MOUVEMENT ☐ Instruments ☐ Instruments historiques ☐ Chant ☐ Direction d'orchestre ☐ Direction de chœur ☐ Composition à l'image ☐ Musique et musicologie ☐ MA EN PÉDAGOGIE MUSICALE ☐ ENSEIGNEMENT ☐ Instrumental ☐ Vocal ☐ Théorie ☐ MUSIQUE À L'ÉCOLE ☐ RYTHMIQUE JAQUES-DALCROZE ☒ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE ☐ CONCERT ☐ Instruments ☐ Chant ☐ *Option Musique de chambre* ☐ *Option Musique contemporaine* ☐ *Option Composer-performer* ☐ ORCHESTRE ☐ ACCOMPAGNEMENT ☐ *Option Chef de Chant* ☒ MAESTRO AL CEMBALO ET DIRECTION D'ENSEMBLES BAROQUES ☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE SPÉCIALISÉE ☐ SOLISTE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ PRATIQUE HISTORIQUE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ MUSIQUE MÉDIÉVALE ☐ DIRECTION D'ORCHESTRE SPÉCIALISÉE ☐ DIRECTION DE CHŒUR SPÉCIALISÉE ☐ MA EN COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE ☐ COMPOSITION ☐ COMPOSITION DE MUSIQUE MIXTE ☐ *Option Multimédia* ☐ THÉORIE MUSICALE ☐ *Option Enseignement* ☐ *Option Recherche* ☐ *Option Ethnothéories* ☐ MA EN ETHNOMUSICOLOGIE
	☒ Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières
Site	☒ Genève ☐ Neuchâtel

Niveau du cours	**Si cours annuel :** ☐ A1 ☐ A2 ☐ A3 ☐ A4 ☐ A5	**Si cours semestriel :** ☐ S1 ☐ S2 ☐ S3 ☐ S4

2. Organisation

Organisation temporelle	☒ Cours régulier annuel ☐ Cours régulier semestriel ☐ Unité d'enseignement ponctuelle (stage, masterclasse, session, tutorat etc.) *Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.*
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	30 minutes
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	☒ Cours individuel ☐ Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 étudiant-e-s) ☐ Cours-atelier en moyen effectif (jusqu'à 7 étudiant-e-s) ☐ Atelier (jusqu'à 18 étudiant-e-s) ☐ Cours (jusqu'à 40 étudiant-e-s) ☐ Autre : Type d'enseignement : Nombre d'étudiant-e-s :
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais

3. Prérequis

Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	☒ Pas de prérequis ☐ Avoir validé l'unité d'enseignement : ☐ Autre(s) :

4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)

- Acquérir une maîtrise de base des techniques spécifiques de jeu pour l'orgue, le clavecin ou le pianoforte, en adaptant les compétences de claviériste aux exigences techniques, mécaniques et expressives de ces instruments secondaires.
- Développer la capacité d'interpréter des œuvres spécifiques au répertoire de l'orgue, du clavecin ou du pianoforte, en respectant les pratiques d'exécution historiques et stylistiques appropriées.
- Adapter les techniques de lecture à la notation spécifique et aux particularités des partitions écrites pour ces instruments, en développant une fluidité dans le passage d'un instrument à l'autre.
- Développer la capacité à intégrer l'orgue, le clavecin ou le pianoforte dans des pratiques d'ensemble, exploitant les qualités sonores uniques de chaque instrument pour enrichir l'ensemble musical.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Travail de la technique instrumentale, du répertoire et des styles représentatifs de l'instrument.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

☒ Examen noté *
☐ Contrôle continu noté*
☐ Participation
☐ Rapport de stage
☐ Co-évaluation
☐ Autre(s) :

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

☒ Prestation artistique
☐ Production écrite
☐ Production orale
☐ Autre(s) :

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

☒ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative
☐ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative
☒ Expert-e interne
☐ Expert-e externe
☐ Représentant-e de la direction (présidence)

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation *La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.*
Modalités	La remédiation est ouverte **à la demande de l'étudiant-e** lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, **la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.**

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Divers-es enseignant-e-s (selon profil de l'étudiant-e).

11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM
Historique	Création Nancy Rieben 2023